

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 juillet 2024

DCM N° 24-07-15-9

Objet : Programme d'investissement 2024-2026 - Patrimoine scolaire.

Rapporteur: M. SCIAMANNA

Conscient de l'importance fondamentale de l'éducation pour le développement harmonieux de notre société et la prospérité de nos concitoyens, les présentes orientations visent résolument à garantir des conditions optimales d'apprentissage pour les générations présentes et futures.

Le patrimoine scolaire représente un pilier essentiel de notre identité locale et de notre héritage culturel. Il incarne les valeurs d'excellence, d'égalité des chances et de solidarité qui sous-tendent notre politique éducative. Ainsi, il est de notre devoir de préserver, valoriser et moderniser nos établissements scolaires, afin de répondre aux défis contemporains et de fournir un environnement propice à l'épanouissement intellectuel et social de nos jeunes citoyens.

Dans cette optique, il est proposé les orientations suivantes visant à améliorer les infrastructures, les équipements et les conditions d'accueil au sein de nos écoles et établissements d'enseignement. Ces investissements reflètent notre engagement envers des conditions d'éducation de qualité, accessibles à tous, et notre volonté de garantir l'égalité des chances pour chaque enfant, quel que soit son milieu socio-économique ou son quartier de résidence.

Le programme d'investissement sur le patrimoine scolaire a été décliné en Autorisations de programme d'une part, et en crédits annuels d'autre part, afin de permettre la meilleure allocation de ressources possible et d'articuler la mécanique budgétaire.

Toutefois il apparaît pertinent de disposer d'une vision d'ensemble sur la totalité des opérations menées.

1/ Programme transformation et végétalisation des cours des écoles :

Le plan de végétalisation des 81 cours d'écoles présenté au Conseil Municipal de février 2022 se décline maintenant sous la forme d'un programme visant en plus de la végétalisation, à transformer les cours et les abords des écoles. Le tout en tenant compte de l'ensemble des facteurs environnementaux mais également de la santé, du bien-être des enfants ou de

favoriser l'égalité filles-garçons.

Pour atteindre cet objectif, 6.8 M€ seront mobilisés sur 4 ans.

800 000 € sont prévus en 2024 pour les écoles Jean Moulin, Auguste Prost et Notre Dame.

2/ Programme de rénovation des écoles :

L'Autorisation de Programme de rénovation du patrimoine scolaire prévoit 6,1 M€ d'investissements sur 3 ans.

Le programme 2024 intègre les opérations suivantes pour des crédits s'élevant à 2 M€ :

- La rénovation complète des blocs sanitaires de : l'école maternelle de la Seille, un bloc sanitaire sur les deux que compte l'école maternelle Jean Morette et l'école élémentaire Camille Hilaire.
- La rénovation des menuiseries : des écoles élémentaires Erckmann Chatrian, l'école élémentaire Prost, et de l'école maternelle Jean Morette.
- La rénovation des façades avec une isolation thermique de : l'école élémentaire les Pépinières et l'école élémentaire Château Aumiot.
- La rénovation de l'étanchéité des toitures : du gymnase de l'école élémentaire Pilâtre de Rozier et de l'école élémentaire Emilie du Chatelet.

Pour 2025 et 2026, il est proposé de ventiler les 2 M€ de crédits annuels de la façon suivante :

- 1M€ pour des travaux de rénovation de l'enveloppe des bâtiments (1 à 2 chantiers de couverture, étanchéité, 1 à 2 chantiers de menuiseries,
- 1 chantier de façades),
- 500 k€ pour la rénovation de 2-3 blocs sanitaires
- 200 k€ de travaux de rénovations intérieures (rénovation de sols, peintures, faux-plafond)
- 100 k€ pour la rénovation de réseaux de chauffage, adduction d'eau, eaux usées
- 100 k€ pour la sécurisation des écoles (enceintes, contrôle d'accès)
- 100 k€ non programmés pour faire face à des dépenses diverses d'investissements et travaux urgents.

En 2024 et d'ici la fin du mandat, deux opérations individualisées marqueront des restructurations très lourdes pour des écoles dont le bon état technique ne peut plus être maintenu par de simples interventions relevant des programmes pluriannuels.

3/ Programme Mirabelles Barrès :

Prévu dans le cadre du programme de rénovation urbaine sur le quartier de Borny, le projet de rénovation complète des deux écoles et d'extension de l'école maternelle prévoit pour le moment une enveloppe financière de dépense de 14,46M€. Le planning envisagé est le suivant :

2024 : Actualisation du programme de 2021 avec les écoles – fin des études techniques complémentaires (250 000 €).

Fin 2025 : Début des travaux phasés sur environ 2 ans avec localisation des classes concernées dans une école modulaire pour permettre les interventions nécessaires (2 M€).

2026 : environ 5 M€ alloués dans la ventilation des Autorisations de Programme.

4/ Programme de rénovation de l'école Jules Verne.

Les travaux sur ce site ont débuté au printemps 2024 ; il est envisager de les terminer à l'été 2025.

Le projet de rénovation de l'école Jules Verne est couplé au projet de la Mairie de quartier.

L'autorisation de programme de rénovation et reconfiguration du 11 rue de Pange à Borny (nouvelle mairie de quartier) a été augmentée de 1 160 000 € pour réaliser la rénovation de l'école comprenant l'isolation thermique, la rénovation de l'ensemble des salles de classe, des locaux annexes, des circulations et des sanitaires.

Sur un site proche et nécessitant également des interventions à court terme, les écoles Arc En Ciel et Louis Pergaud feront l'objet de travaux de rénovation en 2026 et 2027

5/ Investissements numériques :

Le remplacement des vidéoprojecteurs par un écran numérique interactif, associé à un ordinateur comprenant l'installation d'une prise réseau et d'une borne Wifi déconnectable conforme aux obligations réglementaires dans les écoles s'élève à 5 000 € par salle. Il est prévu de traiter 60 classes en 2024 et de réaliser pour 70 000 € d'investissements pour remettre à niveau la totalité des écrans des maternelles en y associant un ordinateur. (400 000 € pour 2024).

Pour 2025 et 2026 il est envisagé d'installer 60 à 70 écrans par an.

En 2026, près de 200 classes sur les 255 que comptent les élémentaires seront équipés d'écrans numériques interactifs (ENI).

6/ Investissements divers :

100 000 € par an sont nécessaires pour divers travaux de maintenance et amélioration du patrimoine (rénovations de portes, installation de placards, interventions urgentes et ciblées sur des réseaux ou des toitures...).

285 000 € supplémentaires seront dédiés aux travaux urgents, apparus au printemps et à traiter pendant l'été et l'automne 2024 : réparations et renouvellement de réseaux d'eau et de chauffage pour les écoles Erckmann Chatrian et St Eucaire, une reprise de l'étanchéité de la toiture de l'école Gaston Hoffmann et des réparations lourdes sur les murs et clôtures des écoles Maurice BARRES et Jules VERNE.

- **Entretien et rénovation des jeux de cours des écoles maternelles** pour 50 000€ par

an – Inspection de l'ensemble des jeux, maintenance, réparations, remplacements de modules...

- **Travaux de réfection** de cours d'école pour 50 000€ par an réalisés dans des maternelles en complément du programme de végétalisation des cours d'école (revêtements abîmés – interventions techniques – plantations complémentaires).
- **Mobiliers et équipements des écoles** : 150 000 € par an prévus pour la rénovation du mobilier intérieur et extérieur des écoles, l'installation de stores et la dotation d'équipements tels que des ventilateurs ou le remplacement d'électroménagers. Il faut compter 7 000€ pour changer les tables et chaises d'une classe de classe. Ce budget permet aussi l'installation de mobiliers extérieurs (tables, bancs, abris de jardins pour le rangement des vélos...)
- **Sûreté des bâtiments** : 95 000 € par an sont nécessaires pour assurer la maintenance et l'installation des alarmes, des vidéosurveillances, l'installation de visiophones et de systèmes de contrôles d'accès dans les écoles.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le parc immobilier accueillant à Metz l'ensemble des écoles du premier degré,

CONSIDERANT l'importance de garantir en permanence le bien-être et la sécurité des enfants, et de leurs familles, accueillis au sein de l'ensemble des locaux scolaires,

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour ce faire de définir les grands axes d'une politique d'investissement dédiée à la réalisation de travaux et à l'acquisition de mobiliers et matériels adaptés, et d'allouer les moyens en conséquence,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les grands axes de la politique d'investissement sur les bâtiments scolaires :
 - Transformation et végétalisation des cours d'écoles ;
 - Rénovations techniques des écoles, en faveur du confort et de la sécurité de l'ensemble de la communauté éducative, et en lien avec une stratégie de transition écologique et énergétique :
 - Blocs sanitaires

- Remplacement de l'enveloppe par des isolations de façades, des changements de menuiseries et des isolations de toitures
 - Rénovations des réseaux de chauffage
 - Sécurisation des enceintes et des contrôles d'accès
- Modernisation des équipements numériques pour accompagner les évolutions pédagogiques.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à conduire cette politique d'investissement, et à solliciter auprès des différents partenaires l'ensemble des financements destinés à soutenir la collectivité dans sa mise en œuvre.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education
Commissions : Commission Enfance - Education - Périscolaire
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ